

Chanoine Brugière

St Vincent de Cosse



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

St Vincent de Cosse

St Vincent de Cosse



72. le bourg.		1. nu aux . 25.	8. f. Moulin. 1/2 EN. 4.
Beringuo . 3.	1	la Fargue. 1/2 EN	8. les Nôtres . 2. 5.
Biras. 1/2 EN	2	Garnazet. 4 EN.	15 Parassou Ch. 110. 3
Bord. 1/4 NE	8	Gausse. 3 EN.	11. le Peyrat. 1/40.
la Blanquie. 2/2 EN. 10		la Grange. 1.	71 le Pech. 3/2 E. 14
le Buy. 1/2 NO.	2	l'arry. 1/2 EN.	14. Ramonet. 1 EN. 6
Cambe Jolie. 1	1	f. Monrecour. 2 E.	3 la Roche. 2/2 EN. 1
Cosse. 2 EN	18	Malegat. 3/2 N.	2 Rondet. 1/2 NE. 10
Coustaty. 3/205. 9.		les Moulîeres. 1/2 NE.	8. le Sorbier. 1/2 E. 7.
Truffet. 1/2	1.		

St Vincent de Cosse.
 Duloin Jean m^{éd}. 1808
 Redon Pierre. 1830
 S^érière . . . 1847
 Redon . . . 1853
 Thomas . . . 1872
 Redon Jules. 1875.

S^t Vincent de Causse. 600 habitants; il y a 18
maisons à Causse; 716 hectares; 60m³ 2/3 in alt.;
à 6 K de S^t Cyrilien; 15 K de Sarlat; 60 K
de Périgueux.

Revenus de la commune en 1884: 38,13 X 38

Revenus de la fabrique en 1881: 380⁴

Sol. Crétacé inférieur. Mollasse.

Étymologie. Le nom de Causse donné à cette
commune lui vient de son principal village,
Causse, dont la dénomination s'applique
spécialement aux terrains en pente ou qui
couvrent les collines (Maine de Biran, s. préf.
on l'appelait anciennement Saint-Vincent-le-
salvador, parce qu'on croyait que tous ceux
qui y étaient enterrés étaient sauvés. Aussi y
portait-on des corps même fort éloignés
les morts pour qu'ils y fussent ensevelis, de
là le vaste cimetière et ces nombreux tom-
beaux monolithes pour les défunts. Ce cimetière
est situé entre l'ancienne église de S^t Vincent
et le Peyrat (Voir Bull. de la Société H. et Arch.
t. VI p. 369.)

Cette commune est arrosée par la Dordogne et
par deux petits ruisseaux, celui qui coule
près de Causse, à l'est, et le Pontou qui li-
mite à l'est également. Il y a dans la com-
mune de bonnes fontaines, deux surtout sont
remarquables par leur abondance; celle de
Morrecour, dans la propriété de M. Escande;
et celle qui alimente un moulin et un étang
poissonneux près de Causse; on dit qu'elle
ont la propriété de rendre le pain pétrifié.

Le terrain est calcaire, argileux, sablonneux.
Les produits sont; le froment, le seigle, les châtai-
gnes, les pommes de terre etc. Site pittoresque
au sommet de la montagne. Au milieu de Saint-
Vincent est un rocher à pic sur lequel le curé de
la paroisse a établi un beau calvaire. Le
Christ et les deux larrons sont en bois bien scul-
ptés et de grandeur naturelle. Des chaînes de
rochers longent la Dordogne et forment des
sites très pittoresques.

Curiosités. On a découvert au village de Coustaty
les fondations d'un monument romain; des
mosaïques; des débris de poterie romaine et
des médailles ou monnaies de Constantin. Le
nom donné à ce lieu et celui de cet empereur
me paraissent identiques, je mentionnerai né-
anmoins l'opinion d'un éminent archéologue
qui croit reconnaître dans ce mot de Coustaty
une station romaine cum statione, et le pas-
sage de la voie romaine de Véronne à Bi-bona
(Voy. dict. de Gourg.). Le calendrier de 1818 p.
186 et suiv. relate en détail les découvertes
archéologiques de Coustaty; mosaïques, me-
dailles, etc. Il y trouve à la p. 188 ces lignes:

« 2^e Trézien fils, de fabrique barbare et un Néron en or avec hygie et le mot Salus, au revers sont les seules médailles trouvées à l'époque des fouilles... » Les deux mosaïques ont été reproduites dans les Antiq. de Vrs. communiquées à M^r Wlgr. de T. par M^r Jouannot.)

D'après une tradition conservée dans le pays, à Coustaty, il y avait une ville appelée la ville de Prænes.

Origines. « Sanctus Vincentius de Cosa » 1365 (Sup. Chatell. de Boynac. t. 88)

Délimitation. Après le Concordat, St Vincent avait été annexé à Bézenac; cette église fut détachée de Bézenac et érigée en succursale par ordonnance du 20 juillet 1825.

Titulaire et Patron. St Vincent diacre et martyr, 22 janvier. Statist. de l'Evêché.

L'ancienne église, située au cimetière, étant peu solide, sans intérêt artistique, on en a reconstruit une nouvelle (à Cosse?)

Cloches. M^r Louis Carves lèg. à la réunion de la Société archéologique « le procès-verbal de la bénédiction des cloches de l'église de St Vincent de Cosse, date du 30 mai 1857... ses documents seront insérés dans le Bulletin. » (Bull. de la Soc. hist. et arch. t. 8 p. 463. ann. 2 août 1883)

Presbytère. (Archiv. de la Dord. Q 550 N^o 134) Vente. 28 prairial an IV. Bâtimens, chapelle, jardin etc.

Propriété presbytère de St Vincent. Adjudicataire, Jean Sigurd fils 5.229^{fr}. payé 5.229^{fr}. L'acquéreur s'est laissé déchoir à défaut de paiement du quart en numéraire, la somme de 5229^{fr} ne lui a pas été restituée.

(Archiv. de la Dord. Q 56. N^o 150. Vente à Jean Sigurd... le presbytère 5.229^{fr}. Pririx 28 prairial an IV.)

(Archiv. de la Dord. Q 80 N^o 408) Vente à Juge jeune de Sarlat une église située dans la commune de St Vincent de Cosse, de la contenance de demi-cartonne... plus deux pièces de terre dépendant du presbytère de

Caxenac. 7^{fr} 12 thermidor an V.

L'église de St Vincent possède plusieurs reliques:

1^o Une parcelle de la vraie croix. Elle m'a été portée de Rome, dit le cure, par Monsieur

Coudrin, fondateur et supérieur de l'ordre des Sacrés Coeurs et de l'Adoration-Perpetuelle,

sous le règne de Léon XII avec les authentiques du 15 novembre 1828 légalisées par Monseigneur de Sostanges, avec encore l'authentique de

transmission à moi signé de Monseigneur Etienne Roucheux, évêque de Nicopolis vic

caire apostolique de l'Océanie Orientale, et

daté du 2 octobre 1834, contresigné Pages

prêtre, remise par les mains de la supérieure (M^{me} Adrienne) à la communauté de Sarlat, aussi légalisée par l'évêque, M^{gr} de Sostanges.

L'installation eut lieu le 6 septembre 1835, en

présence d'un nombreux clergé et d'un grand concours de fidèles dont procès-verbal du même jour légalisé par l'évêque.

2^o L'église possède également la relique de St Vincent Ferrier confesseur avec l'authentique de Grégoire XVI, qui m'a été remise par M^r Bernard O'Relly, professeur de morale au

Grand Séminaire de Sarlat qui étant à Rome, l'a obtenue de M^{gr} Raphaël Ferrier, corres

pondant de M^{gr} de Sostanges dont déclaration signée Bernard O'Relly. L'installation

eut lieu solennellement dont procès-verbal,

M. l'abbé Vienne, cure, avait demandé des reliques de S^t Vincent diacre; on s'en est procuré depuis. — Des indulgences plénières et applicables aux défunts ont été accordées à l'église de S^t Vincent de Cosse par Léon XII quatre fois l'année: le 1^{er} janvier, l'Invention et l'Exaltation de la S^{te} Croix et la fête du Pâton. Elles datent du 19 novembre 1828. Demandées par moi ~~les~~ au trentiques restent en ma possession, dit le cure (M^r Vienne).
 Cette paroisse a été la première à ériger la confrérie de l'Adoration perpétuelle du S^s. sacrement. M^r Vienne prit cette institution dans le diocèse d'Agén et l'établit avec l'autorisation de M^r de Sostanges. Cette adoration consiste en ce que chaque associé prie une heure chaque année comme elle lui est échue par le sort, de nuit ou de jour. Le nombre des associés est très considérable, et en général assez exact, dit le cure. De plus on fait une demi-heure d'adoration tous les dimanches et les fêtes, en dehors des offices à volonté. — Il y a aussi le jour de l'Adoration, comme dans toutes les paroisses du Diocèse.

Indépendamment de cette confrérie a été érigée encore dans cette paroisse celle du Saint et Immaculé Cœur de Marie le 22 janvier 1843 avec affiliation à la Confrérie de Notre Dame des Victoires à Paris.
 Cures de S^t Vincent de Cosse (et prieurs) S, survivant.
 Guilbert vic. 1677. — Meyrignac prieur. c. 1789. 91.
 Gouray, c. 1677. — Vienne. 1851. 53.
 Cumont de Sadiendye, c. 1680. 89? — Tramer. 1864. 66.
 J. Dhélias, vic. 1682. — Tschy-Sagarde. 1866. 69.
 Maleville, vic. 1684. — Dumortiers. 1869.
 Saplane de Sadiendye, c. 1686. — Pouch...; Sasserre.
 — MM. Meyrignac prieur et Sanni cure confesseurs de la foi, émigrèrent en Espagne et revinrent après la tourmente.

Bienfaiteurs. M^r de Mirandol, ancien député, ancien émigré, d'une brillante fortune, d'une plus grande foi et sa sœur M^{lle} de Ciron; M^r Dubois, médecin qui a une chapelle dans laquelle on conserve le S. Sacrement.
 (1) l'ancienne église romane, avec figures d'hommes et d'animaux autour de l'abside, à l'extérieur.

§ Au pouille de 1648 on mentionne une chapelle de Fargue & Chapelle de Feirac et Fargues tenue par le S^r Fondanimer, Chan. de Sarlat, 10. 6. 11 (pertubille au village de ce nom?)
 Château de Panassou; il a une tour. (Peu imp.)
 M^r l'abbé Deschamps, anc. cure de S^t Chamassy, dit que parmi les tombeaux antiques découverts dans cette paroisse il y en avait un où l'on voyait gravé une invocation à la B. sainte Vierge.
 Impiété. (Récit de M. l'abbé Vienne ancien cure)
 Dans les années qui suivirent la Révolution R... (Redon, maire actuel) qui s'était signalé par son impiété et ses vices, fit arracher une croix séculaire. Je la remplaçai par une très belle croix pour réparer la profanation; elle fut sciee; une seconde; une troisième; une quatrième furent également sciees. Un cri général n'accusa que le maire actuel... j'ai en main des lettres qui ne permettent pas de douter qu'il ne soit l'auteur de ces profanations... son beau-père lui-même décida me la confirmer dans un moment d'indignation contre ses mauvais procédés à l'égard de sa fille.

A peine installé maire en 1830 il organisa une réunion appela des hommes propres à ses desseins de St Vincent, Beynac et Caxinac, fit passer le tambour par son domestique somma tous les habitants de St Vincent jusques dans leur domicile et le jour des cendres une monture fut amenée, on y plaça deux mannequins l'un représentant le prêtre dont lui seul pouvait prêter les habits, l'autre représentant les religieuses que j'avais ici, la statue de la Vierge était portée au milieu de ce cortège inqualifiable et une clinde au bout d'une perche pour braver l'abstinence du jour. Le tout fut promené long temps dans la paroisse, avec accompagnement d'armes, de chants, de cris affreux, de libations et de désordres. Comme pasteur je dois rendre ce témoignage à la paroisse que très peu de personnes se rendirent à ces réunions et qu'on était généralement indigné. Redon Pierre était secondé par Maulère qui à la première révolution avait été à la tête du désordre et avait persécuté le prêtre. J'ai vu durant les années 1833, 34 et 35 un mannequin assis sur un fauteuil sous le jardin du maire, en place publique, il était habillé en prêtre prêt à dire la messe et le maire était lui seul l'auteur de cette profanation. Enfin après 1848 il est encore renommé maire pendant trois jours, en carnaval le tambour se fait entendre, le maire réunit quelques jeunes gens et on baptise un mannequin avec toutes les cérémonies religieuses. On

le promène ensuite décoré de la croix, de chapelets dans toute la paroisse; il y avait sept jeunes gens. A ces instincts sacrilèges il n'aurait naturellement une licence effrénée de meurs; je l'ai vu, dit le curé, en plein champ délaquant les jeunes personnes et depuis un mois le père de celle qu'il a déshonorée a déposé contre lui au parquet une plainte. Sa conduite de cet homme est tellement infâme qu'on a cru qu'il avait de la folie, et de famille, car il avait deux frères et une sœur également méchants et enclins au libertinage. (Châtiment) Il a perdu sa jeune femme et quelques mois après sa fille unique. Il se remarie et perd encore un jeune enfant. Aujourd'hui il ne lui reste qu'un garçon qui le rend malheureux et qui dissipe tout sous prétexte qu'ayant une mauvaise santé il prévoit qu'il ne vivra pas long temps et qu'il veut tout achever avant sa mort.)